



**HAL**  
open science

# L'apprentissage de François Belliou auprès de Guillaume Vallet (1681)

Rémi Mathis

► **To cite this version:**

Rémi Mathis. L'apprentissage de François Belliou auprès de Guillaume Vallet (1681). *Nouvelles de l'estampe*, 2020, 263, <10.4000/estampe.1649>. <hal-03511007>

**HAL Id: hal-03511007**

**<https://hal.science/hal-03511007v1>**

Submitted on 30 May 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY 4.0 - Attribution - International License

---

## L'apprentissage de François Belliou auprès de Guillaume Vallet (1681)

*François Belliou's apprenticeship with Guillaume Vallet (1681)*

**Rémi Mathis**

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/estampe/1649>

DOI : 10.4000/estampe.1649

ISSN : 2680-4999

### Éditeur

Comité national de l'estampe

Ce document vous est offert par Ecole nationale des Chartes



### Référence électronique

Rémi Mathis, « L'apprentissage de François Belliou auprès de Guillaume Vallet (1681) », *Nouvelles de l'estampe* [En ligne], 263 | 2020, mis en ligne le 18 décembre 2020, consulté le 30 mai 2024. URL : <http://journals.openedition.org/estampe/1649> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/estampe.1649>

---

Ce document a été généré automatiquement le 16 février 2023.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

---

# L'apprentissage de François Belliou auprès de Guillaume Vallet (1681)

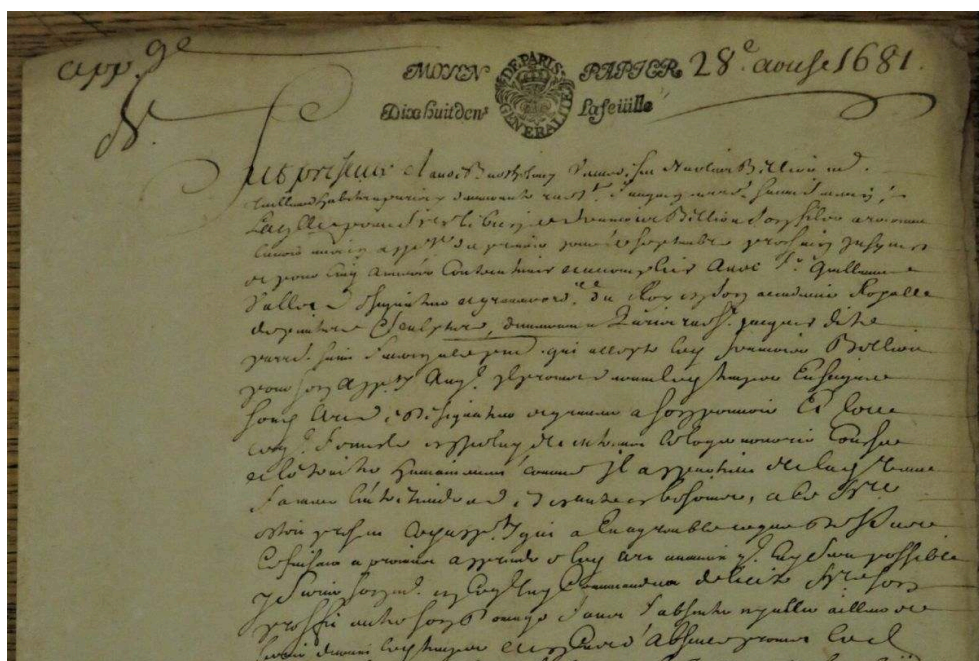
*François Belliou's apprenticeship with Guillaume Vallet (1681)*

Rémi Mathis

---

## Introduction

- <sup>1</sup> L'acte que nous éditons ici<sup>1</sup> est représentatif des pratiques d'apprentissage en cette fin de XVII<sup>e</sup> siècle. Un graveur reconnu<sup>2</sup>, qui mentionne d'ailleurs son titre de « graveur du roi » et son appartenance à l'académie de Peinture et de Sculpture, prend à son service un jeune homme qu'il doit former à son art.
- <sup>2</sup> On ignore l'âge de François Belliou<sup>3</sup>, mais sans doute est-il assez jeune, encore adolescent. Après la mort de son père, il faut lui trouver un métier, mais il ne deviendra pas marchand tailleur d'habits – peut-être les liens de voisinage ont-ils joué car les Belliou habitent déjà rue Saint-Jacques, là où sont installés la plupart des graveurs.
- <sup>3</sup> L'apprentissage dure cinq ans, ce qui est une assez longue durée<sup>4</sup>. Comme souvent dans ce cas, l'apprentissage est payant, car le travail effectué ne compensera pas le temps passé à former le jeune homme avant plusieurs années. Les 180 livres sont payées par la mère de l'apprenti (1/6) et surtout par son oncle, curé de Bonneuil-sur-Marne (5/6) – et versées au fur et à mesure de l'avancée de l'apprentissage.
- <sup>4</sup> Nous ne connaissons aucune trace d'une éventuelle activité de François Belliou en tant que graveur. Cette absence de trace d'un travail postérieur d'un certain nombre d'apprentis n'est pas rare et pose des questions (est-il mort ? a-t-il abandonné son apprentissage ou, plus tard, la gravure et pourquoi ? a-t-il gravé sans signer et, si oui, que représentent ces pratiques anonymes par rapport à celles qui font apparaître des noms ?) auxquelles nous ne semblons pas encore en mesure de répondre.



Contrat d'apprentissage de François Belliou auprès de Guillaume Vallet (Archives nationales, minutier central, CIX, 280A, 28 août 1681)

## Édition

- 5 Apprentissage
- 6 28 août 1681
- 7 Fut presente Claude Barthelemy, veuve de defunt Nicolas Belliou, marchand tailleur d'habits à Paris, y demeurante rue Saint-Jacques, paroisse Saint Severin, laquelle pour faire le bien de François Belliou, son fils, a reconnu l'avoir mis en apprentissage du premier jour de septembre prochain jusques et pour cinq années consecutives accomplies avec s<sup>r</sup> Guillaume Vallet, designateur et graveur ordinaire du roy en son academie royalle de Peinture et Sculpture, demeurant à Paris rue Saint Jacques, dite parroisse Saint Severin, à ce present, qui accepte led. François Belliou pour son apprenty, auquel il promet durant led. temps enseigner sond. art de designateur et graveur à son pouvoir, en tout ce qu'il se mesle en iceluy et entremet, le loger, nourrir, coucher et le traiter humainement comme il appartient, et ladite veuve sa mere l'entretenir de ses autres besoins.
- 8 À ce faire estoit present led. apprenty, qui a eu agreable ce que dessus ; ce faisant a promis apprendre led. art au mieux qu'il luy soit possible, y servir son maistre en ce qu'il luy commandera de licite, faire son proffit outre son dommage sans s'absenter ny aller ailleurs servir durant led. temps et, en cas d'absence, promet lad. veuve le chercher ou faire chercher par la ville et banlieue de Paris sy elle se peut trouver le ramener à son maistre pour finir le temps qui pourra lors rester à expirer des presentes.
- 9 En faveur desquelles a esté convenu à la somme de cent quatre vingt livres, de laquelle sera payé trente livres par ladite veuve Belliou et cent cinquante livres par M<sup>re</sup> André Barthelemy, prestre curé de Bonneuil sur Marne, estant à present à Paris pour ce present, qui en fait don audit apprenty ainsy que lesd. dame et led. s<sup>r</sup> Barthelemy s'y

obligent, de ce dans trois ans d'huy à paier : sçavoir soixante livres dans un an d'huy, autres soixante livres un an après, et pareilles soixante livres une autre année suivante, le tout consecutivement.

10 Car ainsy... promettant... obligeant... chacun en droit soy renonceant... fait et passé en l'estude... l'an M VI<sup>c</sup> quatre vingt un, le vingt huitiesme aoust avant midy et ont signé

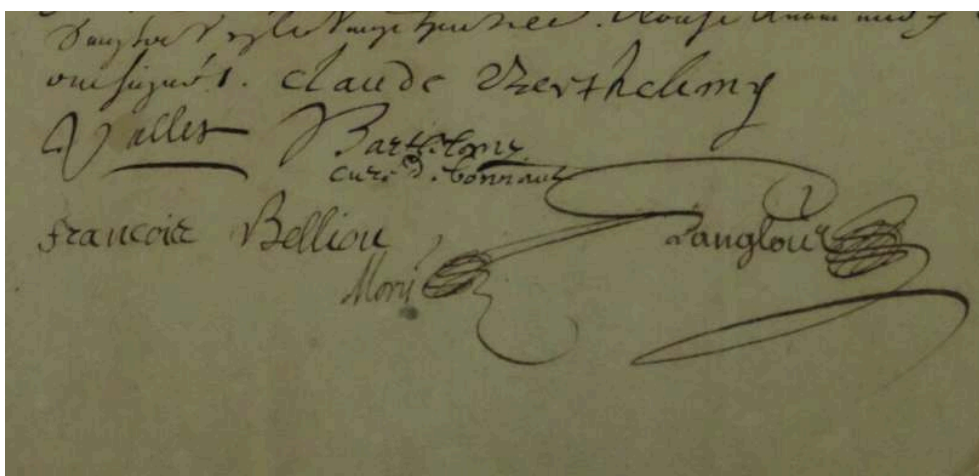
11 CLAUDE BARTHELEMY

12 VALLET BARTHELEMY, curé de Bonneuil

13 FRANÇOIS BELLIOU

14 MORY<sup>5</sup>

15 LANGLOIS<sup>6</sup>



Les signatures en bas de l'acte

## NOTES

1. Archives nationales, minutier central, CIX, 280A, 28 août 1681.
2. Guillaume Vallet (1632-1704), reçu à l'Académie royale en 1664. Nous ne disposons hélas pas de bon catalogue de ce graveur important.
3. On pourrait lire « Bellion » mais la signature donne clairement « Belliou ».
4. Marianne Grivel, *Le Commerce de l'estampe à Paris au XVII<sup>e</sup> s.*, Genève, Droz, 1986. L'auteur donne une durée moyenne de trois ans.
5. Nicolas Mory, notaire de l'étude CXII de 1679 à 1684.
6. Jacques Langlois, notaire de l'étude CIX de 1669 à 1686.

---

## RÉSUMÉS

François Belliou, fils d'un défunt tailleur d'habit demeurant rue Saint-Jacques, est mis en apprentissage auprès du graveur Guillaume Vallet, pour une durée de cinq ans. Ce dernier reçoit pour cela 180 livres (trente payés par la mère de l'apprenti, cent cinquante par son oncle curé de Bonneuil-sur-Marne), payées au fur et à mesure de l'apprentissage.

François Belliou, son of a deceased tailor living in rue Saint-Jacques, was apprenticed to the engraver Guillaume Vallet for a period of five years. The latter receives 180 livres for this (thirty paid by the apprentice's mother, one hundred and fifty by his uncle, the priest of Bonneuil-sur-Marne), paid as the apprenticeship progresses.

## INDEX

**Index géographique** : France

**Index chronologique** : 17e siècle

## AUTEUR

### RÉMI MATHIS

Archiviste paléographe, conservateur chargé des estampes du XVIIe siècle au département des Estampes et de la Photographie de la Bibliothèque nationale de France, rédacteur en chef des *Nouvelles de l'estampe*.